

A ce niveau, monsieur le président, nous sommes tous égaux; nous avons tous les mêmes droits et le même privilège de savoir exactement ce qu'il en est.

Monsieur le président, le gouvernement, face à ce problème, voudrait que tout cela se fasse par des mesures d'exception, soit par proclamation, après avoir reçu une autorisation générale de la Chambre des communes. Voilà ce que signifiera le vote en faveur des articles 14 et 18, c'est-à-dire une autorisation générale accordée au gouvernement de poser les gestes qu'il voudra, par délégation de pouvoirs.

Monsieur le président, nous accorderions au gouvernement l'autorisation générale qu'il demande, s'il voulait bien procéder comme il se doit à la création et à l'administration de ces départements, en nous disant dans quels domaines précis ils exerceront leur activité, mais cette réponse ne nous est pas donnée.

**L'hon. M. Drury:** Elle ne peut pas l'être, monsieur le président.

• (9.20 p.m.)

**M. Fortin:** Qu'on nous donne cette réponse, monsieur le président, et, à ce moment-là, nous serons certainement en mesure de collaborer. Toutefois, on ne peut marcher à l'aveuglette.

Monsieur le président, devant cette incertitude, devant cette obscurité dans laquelle on nous tient, je ne peux marcher. Voilà pourquoi je veux m'opposer farouchement à ce que le Parlement continue à déléguer ses pouvoirs au pouvoir exécutif, car nous ne savons pas jusqu'où le gouvernement nous demandera d'aller et jusqu'où nous irons, en fait.

Monsieur le président, il est nécessaire qu'il y ait un équilibre entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. De plus en plus, le pouvoir législatif délègue ses pouvoirs au pouvoir exécutif pour que celui-ci fasse mieux son travail. Mais la preuve n'est pas faite que ce système de délégation de pouvoirs sert véritablement les intérêts de la population canadienne.

Nous en sommes rendus, monsieur le président, à avoir un gouvernement de technocrates, de spécialistes, de diplômés, au lieu d'un gouvernement humain. Nous en sommes rendus à avoir un gouvernement qui multiplie le nombre des commissions d'enquête, des ministères, les agences, des départements,—de fait, il en existe plus de 80—des nominations, sous prétexte d'inciter les gens à participer à l'administration de l'État. Malheureusement, la population y participe de moins en moins, et je donnerai un exemple très précis à cet effet.

Un jour, le ministre des Finances (M. Benson) s'est levé et a dit à la Chambre: le gouvernement vient de publier un Livre blanc sur la fiscalité qui va changer du tout au tout l'assiette fiscale et le système d'imposition. Il a aussi dit que ce Livre blanc était publié dans le but de connaître l'opinion des gens. Il disait: On tiendra compte des opinions émises, on permettra aux gens d'exprimer leurs opinions au gouvernement.

Les jours passèrent et certains députés de l'opposition demandèrent au ministre des Finances s'il avait reçu beaucoup de commentaires de la part des Canadiens et s'ils étaient favorables ou non. Le ministre s'est alors contenté de se lever, de sourire en se balançant et de reprendre son siège, comme d'habitude. Un député de l'opposition s'est levé et a posé la même question. Le

ministre des Finances a alors répondu ceci: L'opposition aimerait beaucoup savoir la popularité du parti libéral au Canada.

Voilà, monsieur le président, le genre d'attitude qui démontre que le gouvernement n'est vraiment pas sérieux dans son désir d'inciter les gens à participer davantage à l'élaboration des lois, à l'administration de la chose publique. Vouloir inciter les gens à participer davantage à l'élaboration des lois est excellent, et ce n'est pas de cela que je blâme le gouvernement.

Monsieur le président, mon inquiétude, quant à ces départements d'État, et je l'ai répété...

**M. Béchar:** Et vous allez le répéter encore.

**M. Fortin:** Monsieur le président, si le secrétaire parlementaire cessait seulement de me déranger...

**M. Béchar:** Cela ne dérange pas grand-chose!

**M. Fortin:** Monsieur le président, s'il advenait une crise dans un domaine particulier—ce que je ne voudrais pas—et qu'un département d'État serve de prétexte au gouvernement pour ne pas agir, pour cacher son incapacité, le gouvernement pourrait-il dire ce qui se passerait?

Que fait le gouvernement lorsqu'il se voit aux prises avec un problème? Il crée une commission royale d'enquête, et les résultats sont lettre morte. Au fait, cela aboutit à zéro.

Nous voudrions savoir jusqu'où ces départements d'État iront. Quelle sera leur autorité? En quoi diffèrent-ils des autres ministères qui auront été créés par processus ordinaire de la législation?

Monsieur le président, tant que nous n'obtiendrons pas des réponses claires et honnêtes à ces questions, le gouvernement n'a pas le droit de prétendre que l'opposition fait de l'obstruction, parce que nous avons la conviction de faire notre travail de députés, qui est de demander au gouvernement de rendre des comptes sur les dépenses des deniers publics.

Le président du Conseil privé nous dira tantôt que les députés pourront facilement exercer un contrôle, grâce à la période des questions et aux rapports annuels des ministères et organismes.

Monsieur le président, depuis que je suis député, j'ai inscrit au-delà de 300 questions au *Feuilleton*, sur l'administration et le statut des sociétés de la Couronne, effectuant ainsi une étude approfondie sur le contrôle qu'exerce le Parlement sur ces sociétés. Aujourd'hui, je puis dire au président du Conseil du Trésor que les conclusions de cette étude prouvent que les parlementaires exercent de moins en moins de contrôle sur les sociétés de la Couronne.

Monsieur le président, on peut facilement prouver que le contrôle du Parlement sur les sociétés de la Couronne est devenu une chose inexistante, et même que le contrôle parlementaire sur l'administration des ministères n'est que de la poudre aux yeux, puisque nous n'apprenons que ce que le gouvernement veut bien nous laisser savoir.

J'ai demandé, par exemple, la production de documents concernant le ministère des Travaux publics, relativement à la construction d'un édifice fédéral à Victoriaville, que les libéraux promettent depuis 1952. J'ai inscrit au *Feuilleton* cet avis de motion portant production de docu-